

Réf : MAR-A-10

Profil des apprenants

Agents ou responsables du service du personnel de la gestion des carrières des établissements de la Fonction Publique

Prérequis

Pas de prérequis
Débutant ou peu d'expérience
Formation accessible à tous,
Adaptable en fonction du profil

Moyens pédagogiques

Acquisition de compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
Supports de formation
Exposés théoriques / cas pratiques

Satisfaction et évaluation

L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même

Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation

Les + de la formation

Expertise de terrain : une approche fondée sur la pratique contentieuse réelle

Jurisprudence actualisée : une sélection de décisions récentes illustrant les situations limites

Formatrice qualifiée : une intervenante juge aux prud'hommes et experte reconnue en AT/MP, offrant un double regard juridictionnel et opérationnel

Focus : L'accident de trajet du fonctionnaire

La qualification juridique d'un accident de trajet, susceptible d'engager la responsabilité de l'employeur public, est loin d'être automatique. Elle repose sur un examen précis de plusieurs éléments : le parcours habituel suivi par l'agent, les circonstances propres à l'événement, et son comportement au moment des faits

mise à jour
septembre 2026

durée :
3 heures

Tarif
350€ / stagiaires

Objectifs pédagogiques

- Qualifier juridiquement un accident de trajet et le distinguer des autres événements imputables au service
- Analyser le parcours habituel et les circonstances de l'accident pour caractériser le lien avec le trajet domicile-travail
- Instruire la demande de reconnaissance d'imputabilité et sécuriser la décision de l'employeur public

Programme de la formation

Qualifier juridiquement un accident de trajet

- Définition légale de l'accident de trajet et fondement textuel applicable aux fonctionnaires
- Distinction avec l'accident de service stricto sensu et la maladie professionnelle
- Notion de « trajet protégé » : domicile-travail, restauration, garde d'enfant

Analyser le parcours habituel et les circonstances de l'accident

- Notion de parcours normal et critères d'appréciation retenus par le juge administratif
- Caractérisation des circonstances de temps et de lieu de l'accident
- Appréciation du comportement de l'agent au moment des faits (détour personnel, imprudence, faute)
- Rôle des éléments de preuve : témoignages, constat, éléments matériels, déclarations de l'agent

Instruire la demande de reconnaissance d'imputabilité et sécuriser la décision

- Procédure de déclaration : délais, formalités, pièces à produire
- Rôle et saisine du conseil médical en cas de doute
- Régime de la présomption d'imputabilité et conditions de son renversement
- Décision de l'employeur : motivation, notification, voies de recours
- Points de vigilance pour limiter le risque contentieux (traçabilité, cohérence de l'instruction, respect des délais)



Cas pratiques :

Cas particuliers : détours, interruptions, covoiturage, télétravail

Panorama de jurisprudence administrative sur les situations limites